Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260709-DCM20269104-DE

2026/9/104

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Madame TALBOT Céline a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Monsieur FEUILLET Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur Michel CHARRAUD.

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu CHAPELLE.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260709-DCM20269104-DE

16– LA RIVÉE – AVENANT AU BAIL COMMERCIAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.145-1 et suivants relatifs aux baux commerciaux ;

Vu la délibération n° 2026.3.32 du 12 mars 2026 approuvant le bail commercial du Gîte La Rivée, consenti à l'association *Les EnGrangeurs* et signé le 1er avril 2026 ;

Considérant la réunion de travail organisée avec l'association *Les EnGrangeurs*, preneur du bail, et l'accord intervenu sur la répartition des obligations d'entretien des équipements du Gîte La Rivée ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de conclure un avenant au bail commercial afin de préciser cette répartition et d'en actualiser les modalités ;

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la réunion de travail organisée avec l'association *Les EnGrangeurs*, preneur du bail, un accord a été trouvé sur la répartition des obligations d'entretien des équipements du Gîte La Rivée, récapitulée dans le tableau ci-après :

Équipement	Périodicité	Partie	Position retenue (avenant)
VMC (filtres / bouches)	2 fois/an	Preneur	Commune (refacturé)
VMC (groupe moteur)	Annuel	Preneur	Commune (refacturé)
Vélux (nettoyage / graissage)	Annuel	Preneur	Association
Pompe à eau	Annuel	Preneur	Commune
Extincteurs (vérification)	Annuel	Preneur	Association
Extincteurs (révision complète)	Tous les 5 ans	Bailleur	Commune
Alarme incendie type 4 (grange)	Annuel	Preneur	Non nécessaire
Équipements électriques	Annuel	Preneur	Commune (refacturé)
Chaudière / panneaux solaires et PV	Annuel	Preneur	Commune (refacturé)
Appareils de cuisson (grange)	Annuel	Preneur	Association
Contrôle légionelle (sanitaires camping)	Annuel	Preneur	Commune (refacturé)

Il est par ailleurs apporté les précisions complémentaires suivantes :

- Plan d'évacuation : prise en charge par la collectivité (réalisation ou financement) ;
- Registre de sécurité : mise en place du registre, remis en main propre à l'association ;
- Pompe à eau : vidange et nettoyage tous les 2 ans ;
- Contrôle légionelle : annuel, à refacturer au gîte ;

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260709-DCM20269104-DE

- Gestion financière : appel mensuel de charges à compter d'août 2026 ;
- Convention salle de mairie : convention de mise à disposition à établir ;
- Subvention associative : étude de la possibilité d'une subvention de soutien à l'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les modalités de l'avenant au bail commercial du Gîte La Rivée telles que présentées, notamment la répartition des obligations d'entretien figurant au tableau ci-dessus ainsi que les précisions complémentaires exposées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Mathieu CHAPELLE

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine